Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -685-2022

Règlement de concordance 685-2022 modifiant le règlement de zonage # 612-2018 afin de se conformer au règlement # 684-2022 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme # 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle faible densité (jusqu'à 9 log./ha)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 7 févier 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement de concordance n° 685-2022 afin de se conformer au règlement 684-2022 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme # 611-2018 afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle faible densité (jusqu'à 9 log./ha);

QUE le 23 mars 2023 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 23-03-047 du 15 mars 2023.

QUE le règlement numéro 685-2022 sera officiellement en vigueur ce 24 mars 2023;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-quatrième jour du mois de mars 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier